

Recommandations concernant INTERREG III

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 15 NOVEMBRE 1999

Le Conseil Rhénan, lors de sa réunion plénière du 15 novembre 1999, et sur proposition du Bureau :

1. demande aux Présidents du groupe de travail et du comité de suivi INTERREG Centre – Sud III de convier à leurs réunions un représentant de la communauté de travail Regio TriRhena et Centre ;
2. demande aux instances INTERREG de prendre les mesures de promotion nécessaires afin de faire connaître les programmes INTERREG III ;
3. préconise la prise en compte des priorités communautaires que sont le développement durable et les réseaux transeuropéens dans la définition de projets transfrontaliers ;
4. transmet cette résolution aux Présidents des groupes de travail et des comités de suivi INTERREG Centre-Sud et Pamina III.